

de maïs à en faire autant, nous fournirions ainsi une solution aux malheurs du céréaliculteur canadien qui serait moins coûteuse pour le contribuable.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DU SUCRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral joue avec l'avenir des producteurs de betterave à sucre en reportant encore la mise en oeuvre d'une politique nationale du sucre. En 1985, contre une subvention de 2.9 millions de dollars du Manitoba à ces producteurs, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui avait pour mission d'arrêter une telle politique, a déclaré, dans un télégramme que, «le gouvernement fédéral... n'exigera plus d'autre participation financière après la campagne agricole de 1985». Ensuite, sans consultation, il annonce unilatéralement avec le ministre de l'Agriculture un régime de stabilisation tripartite exigeant des provinces qu'elles assument le financement du tiers des primes et la moitié du déficit.

Ni les producteurs ni les provinces ne voulaient d'un pareil régime. Ils voulaient une politique nationale du sucre et des édulcorants qui assurerait la rentabilité à long terme de ce secteur. Ils continuent d'être les victimes des attermoissements et des hésitations.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT— LA VALEUR DE REPRISE DE LA MACHINERIE AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, Revenu Canada fait remonter jusqu'à 1983 ses examens des déclarations fiscales de centaines d'agriculteurs qui se sont prévalus en toute bonne foi du crédit d'impôt à l'investissement des sociétés pour acheter de la machinerie agricole. En général, quand les agriculteurs concluent un marché, ils ne s'intéressent qu'à la différence entre le prix d'achat du nouveau produit et la valeur de reprise de l'ancien. La papeterie n'est pas leur domaine. La différence à payer, voilà ce qui compte pour eux.

Personne ne nie qu'il peut y avoir abus, lorsque le vendeur hausse le prix de catalogue du fabricant. Toutefois, le ministre n'a pas à se mêler des cas normaux d'une vente avec reprise où le prix de catalogue a été respecté. Pourtant, Revenu Canada semble remettre en question la valeur de reprise établie lors de transactions normales, courantes, faites de bonne foi et ouvertement, pour y fixer celle qu'il estime juste. Le ministre s'aventure ainsi en terrain glissant. J'exhorte le ministre à enjoindre à ses fonctionnaires de mettre fin à cette méthode arbitraire et dangereuse qui s'écarte des lois du marché et de la politique établie.

Article 21 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN PROGRAMME DE LA PART DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est triste de voir le premier ministre (M. Mulroney) congratuler le président Reagan de s'engager cette année à agir l'an prochain pour tenir une promesse faite l'année dernière au sujet des pluies acides. Il est plus que temps que le premier ministre parle franchement et affirme bien que les Canadiens attendent du gouvernement américain un véritable programme destiné à réduire d'un certain pourcentage les précipitations acides d'ici une date donnée.

● (1405)

Face au Mexique, les États-Unis ont démontré leur volonté politique en obtenant de ce pays qu'il réduise les pluies acides s'abattant sur leur territoire. Cette volonté politique doit aussi se manifester face au Canada où les vents dominants poussent les émissions acides américaines. A moins de deux semaines du sommet, nous prions instamment le premier ministre de faire preuve de détermination face aux intérêts du Canada.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'incite le gouvernement du Canada à poursuivre énergiquement ses efforts pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Les provinces de l'Atlantique qui sont l'une des régions désavantagées du Canada s'attendent à ce qu'un accord de libre-échange augmente l'emploi chez elles. On sait que le premier ministre (M. Mulroney) est déterminé à améliorer la situation économique des Canadiens de l'Atlantique. Dans le débat de la semaine dernière, le premier ministre a bien exprimé l'importance de l'accord de libre-échange.

Cependant, le chef libéral s'oppose à cet accord qui apportera des emplois dans les provinces de l'Atlantique. Il veut que l'économie canadienne reste sous le contrôle de Bay Street. Il dit qu'il n'est pas important de conclure un accord de libre-échange pour résoudre les problèmes de sous-développement régional. Il ne peut même pas obtenir l'appui de son parti ou de son caucus sur ce point. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), le critique libéral en matière d'affaires extérieures, n'est pas d'accord. La semaine dernière, il a écrit à ses collègues, les députés libéraux, pour leur dire que le premier ministre avait raison parce qu'un accord de libre-échange apportera des emplois aux Canadiens de l'Atlantique et de l'Ouest. C'est tout dire.

L'ancien ministre libéral Donald Macdonald n'est pas d'accord non plus avec son chef, ni le président actuel du parti libéral du Canada, M. Robert. Ces...

M. le Président: Je regrette mais le temps alloué au député est écoulé.